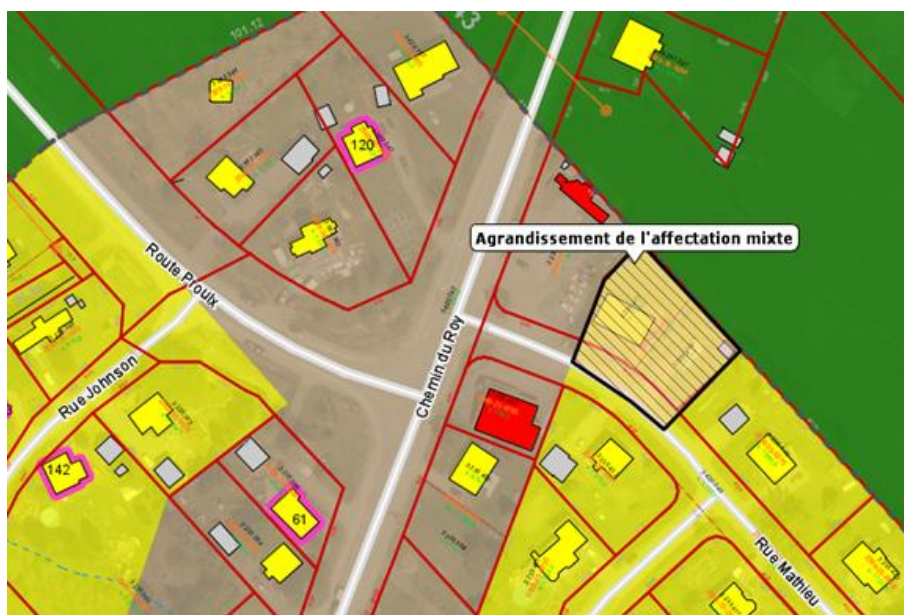


AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme N°124-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 juillet 2026, le conseil de la Municipalité de Deschambault-Grondines a adopté un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme N°124-11 afin d'agrandir l'affectation mixte (résidentielle et commerciale) à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité
2. Le but de la demande est de modifier la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte (résidentielle et commerciale) dans le secteur situé à l'intersection du chemin du Roy et de rue Mathieu. Cette modification vise plus particulièrement à intégrer les lots 3 235 417 et 3 235 418 dans l'affectation mixte pour permettre l'aménagement d'une aire de stationnement qui sera destinée à la clientèle de l'établissement de restauration Casse-croûte du Roy inc.



3. Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra le **lundi 10 août 2026 à 20 heures**, au Centre des Roches, situé au 505, Sir-Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à celui-ci.

4. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité (<https://deschambault-grondines.com/>) et une copie de celui-ci peut être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande à l'adresse courriel suivante : info@deschambault-grondines.com.
5. Ce projet de règlement peut également être consulté au bureau municipal situé au 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.
6. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 22^E JOUR DE JUILLET 2026.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut dans le Courrier de Portneuf et affiché une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 22 juillet 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière